



TARIFS 2024/2025

2024/2025	par élève
scolarité/mois	29,30 €
activités /mois	2,00 €
anglais/mois	1,70 €
total par mois	33,00 €
Supplément/mois h commune**	2,50 €
Hors St-AVE	35,50 €



A noter : pour les sorties et animations et activités, il ne sera pas réclamé de participation supplémentaires.

Les activités sont financées par la participation municipale et le montant de la colonne activités. Ce montant est intégré aux prélèvements et figurera sur la facture récapitulative,

Une participation pourra être demandée pour la sortie de fin d'année dans la mesure où elle dépasse le montant global évalué en début d'année.

**Pour les élèves n'habitant pas Saint Avé, une demande d'aide financière pour les fournitures scolaires est faite aux communes.

Pour les familles des communes qui répondent défavorablement, une cotisation supplémentaire de 25 euros par an (2,50 €/mois) est demandée.

Réduction de 30 % de la scolarité pour le 3ème enfant, de 75 % pour le 4ème et gratuité pour le 5ème

PRELEVEMENTS de la scolarité et de la garderie le 10 de chaque mois d'octobre à juillet

Garderie / Etude

2,50 € de l'heure fractionnable au $\frac{1}{4}$ d'heure



TARIFS 2024/2025

2023/2024	par élève
scolarité/mois	29,30 €
activités /mois	2,00 €
anglais/mois	1,70 €
total par mois	33,00 €
Supplément/mois h commune**	2,50 €
Hors St-AVE	35,50 €



A noter : pour les sorties et animations et activités, il ne sera pas réclamé de participation supplémentaires.

Les activités sont financées par la participation municipale et le montant de la colonne activités. Ce montant est intégré aux prélèvements et figurera sur la facture récapitulative,

Une participation pourra être demandée pour la sortie de fin d'année dans la mesure où elle dépasse le montant global évalué en début d'année.

**Pour les élèves n'habitant pas Saint Avé, une demande d'aide financière pour les fournitures scolaires est faite aux communes.

Pour les familles des communes qui répondent défavorablement, une cotisation supplémentaire de 25 euros par an (2,50 €/mois) est demandée.

Réduction de 30 % de la scolarité pour le 3ème enfant, de 75 % pour le 4ème et gratuité pour le 5ème

PRELEVEMENTS de la scolarité et de la garderie le 10 de chaque mois d'octobre à juillet

Garderie / Etude

2,00 € de l'heure fractionnable au $\frac{1}{4}$ d'heure